

SUBVENTIONS France 2030 : Derniers dossiers à déposer rapidement

Au dire de France Agrimer, l'enveloppe de 20 millions d'euros dédiés au financement d'équipements innovants destinés à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais de synthèse ne va pas tarder à être consommée.

Si vous avez une demande de subvention à réaliser, il convient donc de le faire rapidement.

Concernant les demandes pour l'achat d'épandeurs (ligne FR02 du tableau de l'annexe 1 de la liste des investissements éligibles), le service instructeur de France Agrimer nous signale que la subvention visait les épandeurs de fumier et non les épandeurs d'engrais. Face à l'ambiguïté de leur communication, ils demandent donc de ne plus déposer de dossiers concernant ce type d'appareil. Le Ministère statuera sur le financement de ceux déposés à ce jour.

Retour sur notre note du 14 avril dernier

<https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-loiret/toutes-les-actus/detail-de-lactualite/actualites/45-subvention-du-plan-france-2030/>

Rappel des liens utiles :

Accès à la page dédiée de France Agrimer :

[France 2030 – Vague 1 – Réduction des intrants phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse. | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

Accès à la téléprocédure :

[Plateforme d'acquisition de données électroniques - France 2030 : 3ème révolution agricole - vague 1 \(franceagrimer.fr\)](#)

Accès à la notice et à la liste des investissements éligibles :

[Microsoft Word - Fr 2030_décisionFAM_07042022_VF.docx \(franceagrimer.fr\)](#)

CONTACT : Elisa STERN - 06 30 08 77 20